



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 novembre 2023 à 9 h 03 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique.

CE-2023-905

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 OCTOBRE 2023 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 octobre 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 17 octobre 2023 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-906

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DU CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-615 du 5 juillet 2023, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Avizo Experts-Conseils inc., un mandat pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que les services d'accompagnement durant la construction pour le projet « Prolongement du boulevard du Carrefour » pour un montant total approximatif de 105 259,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-Conseils inc. a soumis à la Ville de Gatineau une proposition d'honoraires d'un montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de l'étude d'évaluation environnementale de site, phase II;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus d'un montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes, à la firme Avizo Experts-Conseils inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard du Carrefour.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 116 527,16 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
06-30912-124	ING-22-020 Honoraires professionnels – 20-3060 Prolongement du boulevard du Carrefour

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-907

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 442 - FOURNITURE DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'EAU ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle + Ajout taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-94	---	IPL North America inc.	2022 SP 442 – Fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles	980 655,35 \$	2024-01-01 au 2024-12-31	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'eau et des matières résiduelles désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 1^{er} décembre 2022 pour chacune des sections à savoir :

• **Section A - Bacs bruns de 45 litres**

Pour un montant approximatif de 8 600,59 \$ incluant les taxes;

• **Section B - Bacs bruns de 80 litres & bacs de cuisine**

Pour un montant approximatif de 254 241,92 \$ incluant les taxes;

• **Section C - Bacs bleus, bruns et gris de 120 litres**

Pour un montant approximatif de 250 347,71 \$ incluant les taxes;

- **Section D - Bacs bleus, bruns et gris de 240 litres**

Pour un montant approximatif de 32 291,19 \$ incluant les taxes;

- **Section E - Bacs bleus de 360 litres**

Pour un montant approximatif de 435 173,94 \$ incluant les taxes.

Portant ainsi un cumulatif du contrat pour la période optionnelle des cinq sections à 980 655,35 \$ incluant les taxes.

La période optionnelle prendra effet le 1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2024.

Au courant du mois d'octobre 2023, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada (IPC de septembre 2023).

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 06-30837 – Règlement d'emprunt 837-2018 - Achat de contenants matières résiduelles jusqu'à concurrence des budgets disponibles au règlement.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

Adoptée

CE-2023-908

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 317 - TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS - SERVICE DE L'EAU ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle 1	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-724	CE-2022-704	Waste Management	2020 SP 317 – Transport et disposition des déchets	Contrat 1 (Ordures ménagères) 4 741 320,68 \$	2024-01-07 au 2025-01-04	Non
CE-2020-724	CE-2022-704	Uteau (Division de 6608604 Canada Inc.)	2020 SP 317 – Transport et disposition des déchets	Contrat 2 (Sables et détritrus) 112 842,09 \$	2024-01-07 au 2025-01-04	Non

CONSIDÉRANT QUE la redevance à l'élimination de matières résiduelles, qui était incluse au contrat, est dorénavant payable directement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'eau et des matières résiduelles désire se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir de la deuxième période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 8 octobre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-45112-451	Dépenses – Frais d'enfouissement (ordures)
02-45112-444	Dépenses – Frais de transport (ordures)

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2024 et 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

Adoptée

CE-2023-909

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 015 - FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-060	CE-2022-944	Riobec Sécurité inc.	Fourniture de chaussures de sécurité – Section 1 – Secteur Hull et Aylmer,	67 021,82 \$	2024-02-05 au 2025-02-04	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 7 octobre 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2024 et 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

Adoptée

CE-2023-910

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 395 - FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SECTION 2 - SECTEURS DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-62	CE-2022-927	Le Spécialiste de la Sécurité au travail	2019 SP 395 – Fourniture de chaussures de sécurité – Section 2 – Secteur Gatineau/Buckingham /Masson-Angers	75 706,58 \$	2024-02-05 au 2025-02-04	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 18 novembre 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2024 et 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

Adoptée

CE-2023-911

SOUMISSION 2023 SP 265 - ACHAT DE RÉCHAUDS POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements STINSON Qc inc., 1675, rue Gladstone, Montréal, Québec, H4E 1C6, pour l'achat de réchauds pour le transport d'asphalte sur remorque, pour un montant de 261 999,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 septembre 2023, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
06-30914-015	48 185,74 \$	Remplacement du 801V938
18-23027-007	4 214,12 \$	Remplacement du 801V938
06-30914-016	48 185,74 \$	Remplacement du 801V961
18-23027-008	4 214,12 \$	Remplacement du 801V961
06-30931-008	48 667,59 \$	Remplacement du 801V937
18-23027-015	3 732,26 \$	Remplacement du 801V937
06-30931-009	48 667,59 \$	Remplacement du 801V951
18-23027-016	3 732,26 \$	Remplacement du 801V951
11-21006-028	48 185,73 \$	Remplacement du 801V1097
18-23027-012	4 214,12 \$	Remplacement du 801V1097

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-912

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - SOUMISSION 2023 SP 237 - PROGRAMME DE RESURFAÇAGE 2023 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-625 du 5 juillet 2023, adjugeait un contrat à la firme 130247 Canada inc. (Pavage Inter Cité), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le programme de resurfaçage 2023, pour un montant total approximatif de 1 237 690,81 \$ incluant les taxes. Le contrat est valide jusqu'au 20 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.5.1 du cahier « Instructions aux soumissionnaires » prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 394 554,61 \$ incluant les taxes, à la firme 130247 Canada inc. (Pavage Inter Cité), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2023 SP 237 portant ainsi la valeur du contrat à 1 632 245,42 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
18-23014-002	394 554,61 \$	TP – Programme de réfection du réseau routier – Interventions palliatives 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-913

SOUSSION 2023 SP 270 - LOCATION ET ENTRETIEN DE COMBINAISONS DE TRAVAIL ET AUTRES ITEMS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cintas Corporation, 280-201, Innes Park Way, Ottawa, Ontario, K1B 1E3, pour la location et l'entretien de combinaisons de travail et autres items pour une période de trois ans, pour un montant total approximatif de 272 080,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 octobre 2023, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budget des années 2024 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 novembre 2023 conditionnellement à l'adoption du budget 2024.

Adoptée

CE-2023-914

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE NOËL DANS LE VIEUX-AYLMER - 24 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale le 2 décembre entre la marina et les Galeries Aylmer dans le cadre des festivités de Noël dans le Vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël aura lieu à la Basoche et sur les rues avoisinantes les fins de semaine du 24 au 26 novembre et du 1^{er} au 3 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a validé le plan des fermetures de rues et assurera le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2023-362 du 9 mai 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation de stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Noël dans le Vieux-Aylmer pour les journées suivantes de novembre et de décembre 2023, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile pour le défilé le samedi 2 décembre 2023, entre 17 h et 21 h sur :
 - la rue Principale, entre l'adresse 1 et la rue du Bordeaux;
 - le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Principale et North;
 - la rue LeGuerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;

- la rue Front, entre les rues Symmes et Principale;
- la rue Prince-de-Galles, entre les rues du Patrimoine et Principale;
- Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents en dehors des heures d’opération du marché du mercredi 22 novembre 8 h au lundi 4 décembre 21 h sur les rues suivantes :
 - La rue Broad, entre la rue Principale et la rue Patrimoine;
 - La rue Park, entre la rue Principale et la rue Patrimoine;
- Stationnement interdit pour le défilé samedi 2 décembre entre 16 h et 21 h sur les deux côtés des rues suivantes :
 - Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
 - Du Couvent, entre la rue Front et le chemin Eardley;
- Stationnement interdit pour le défilé samedi 2 décembre entre 16 h et 21 h sur un des deux côtés des rues suivantes :
 - Patrimoine (côté impair/nord) sur toute sa longueur;
 - Symmes (côté impair/nord), entre Tiberius et Front;
 - Court (côté impair/ouest), entre Patrimoine et Principale;
 - Court (côté pair/est), entre Symmes et Eardley;
 - LeGuerrier (côté impair/nord), entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
- Stationnement interdit pour le marché du mercredi 22 novembre 8 h au lundi 4 décembre 16 h sur les rues suivantes :
 - La rue Park (côté impair/ouest), entre les rues Principale et Patrimoine;
 - La rue Broad (côté pair/est), entre les rues Principale et Patrimoine.

Le tout selon les plans CRO-22-477 et G06-144-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d’urgence en tout temps durant l’événement;
- L’organisme s’engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l’événement, un certificat d’assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s’engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d’assurance responsabilité civile.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l’installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu’indiqué aux plans de signalisation produits par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures et des projets.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des contrats prévus en vertu de l’article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023
2. Dépôt de la liste des contrats prévus en vertu de l’article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 19 octobre 2023

CE-2023-915

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 41, ainsi que la liste des embauches numéro 41 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	375 108,43 \$	16 au 20 octobre 2023
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	1 683 483,24 \$	16 au 20 octobre 2023
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	332,88 \$	16 au 20 octobre 2023
Liste des embauches numéro 41	Embauche du personnel temporaire	490 468,01 \$	8 au 14 octobre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-916

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FONDATION SANTÉ GATINEAU - 500, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation Santé Gatineau a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 500, boulevard de l'Hôpital à l'exception du local 205;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Fondation Santé Gatineau pour l'immeuble situé au 500, boulevard de l'Hôpital.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2023-917

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 414 568,52 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 OCTOBRE 2023

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 414 568,52 \$ pour la période du 12 au 18 octobre 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-918

AUTORISATION - PROJETS FINANCÉS À PARTIR DE L'ENVELOPPE DÉDIÉE À LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2023-563 du 6 juillet 2023, a libéré une enveloppe de 1 M\$ pour les projets de transformation organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE neuf projets de transformation organisationnelle ont été évalués à partir d'une grille d'analyse basée sur sept critères d'impacts et d'efforts;

CONSIDÉRANT QUE ces neuf projets de transformation organisationnelle ainsi que la grille d'évaluation ont été présentés au Comité de finances du 26 octobre 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les projets soumis et permet l'utilisation de la réserve de la transformation organisationnelle pour couvrir les coûts des projets identifiés à l'annexe, et ce, jusqu'à concurrence du montant estimé.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 novembre 2023.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif